

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 30 (1993)

Heft: 1115

Rubrik: Universités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une autonomie à l'épreuve

(jd) En octobre dernier le *Nouveau Quotidien* publiait une tribune libre décapante sur les universités romandes: pour faire face aux coûts croissants et éviter une concurrence épuisante, l'auteur préconisait la fusion des universités romandes et la distribution des facultés entre les cantons: la théologie «œcuménisée» à Fribourg, le droit à Lausanne et à Genève, par exemple. On sait par ailleurs que la Confédération pèse de tout son poids financier pour obtenir des économies par coordination, coupure ou même fermeture: l'école d'architecture de Genève en sait quelque chose.

Il est vrai que la densité universitaire romande est exceptionnelle. A peu de distance coexistent de nombreuses filières d'études semblables et des spécialités dont la clientèle restreinte ne justifie pas toujours le maintien dans chaque haute école. Une situation qui s'explique par les temps d'abondance où les problèmes se résolvaient plus par addition et croissance que par arbitrage. Mais il est vrai également que la coordination universitaire romande est une réalité, plus ou moins développée selon les do-

maines; depuis une trentaine d'années elle fait son chemin, à un rythme à la fois helvétique et académique. Aujourd'hui ce rythme dicté par la bonne volonté de part et d'autre ne suffit plus: la situation financière des cantons, l'accroissement des effectifs et le risque de numerus clausus exigent un examen exhaustif du paysage universitaire romand et une action plus décidée.

Question de taille

Dans cette perspective, les solutions qui paraissent obéir à une logique de bon sens ne sont pas à tout coup les meilleures. La proposition décapante évoquée ci-dessus, si tant est qu'on la trouve utile, n'est réalisable que dans des délais importants. Par ailleurs la concentration des formations très courues dans certaines villes conduirait à des facultés de grande taille et donc à une industrialisation des études universitaires, dont on ressent aujourd'hui déjà les effets néfastes. La taille actuelle des universités romandes est un avantage à ne pas abandonner.

En fait, le problème central réside dans

la structure interne du pouvoir au sein des universités. Les rectorats désignés par les professeurs disposent d'un pouvoir trop faible pour assurer une véritable direction et conduire une politique et le contrôle des autorités cantonales est quasiment inexistant, se limitant à adopter une enveloppe budgétaire et à vérifier les comptes. La création d'une université romande permettrait peut-être d'améliorer la coordination, mais contribuerait par contre à diluer plus encore ce pouvoir.

Dans l'esquisse d'une solution, il faut tenir compte de l'indispensable autonomie dont doivent jouir les enseignants et les chercheurs, condition primordiale de la qualité de leur travail. Mais cette autonomie, soustraite à toute direction, est aussi source d'immobilisme et de gestion peu efficace des ressources: on pense à des secteurs d'enseignement et de recherche traditionnellement bien dotés en personnel et en argent et qui continuent à l'être, quand bien même leur importance a décliné, et qui empêchent de nouveaux secteurs de se développer. Alors, la quadrature du cercle ?

Modèle californien

Le modèle de gestion des universités californiennes offre peut-être une issue à la difficile conjugaison de l'autonomie, de la direction et du contrôle politique. Le gouvernement désigne une sorte de conseil d'administration qui a la responsabilité exécutive des universités et en particulier de l'enveloppe budgétaire. A la tête de chaque université, un chancelier, professeur réputé mais aussi gestionnaire averti, nommé par le conseil. Le chancelier n'a qu'un pouvoir négatif: il ne peut que s'opposer à une nomination mais pas l'imposer; il choisit entre les plans d'études et les programmes de recherche proposés en fonction des possibilités budgétaires. Intolérable atteinte à la liberté académique diront certains. Mais que se passe-t-il aujourd'hui dans les universités romandes ? Faute de direction capable d'arbitrer, on procède à des coupes linéaires. Etrange procédé de la part d'une institution censée cultiver l'esprit critique et l'analyse impitoyable de la réalité. Si l'université ne se donne pas les moyens institutionnels de faire son ménage, il y a fort à craindre que le pouvoir politique ne soit tenté d'intervenir directement; et elle pourra alors gémir à juste titre sur la perte de son autonomie et les atteintes à la liberté de ses membres. ■

DP déraille...

Une suite d'erreurs de manipulation ont fait que le dernier numéro de DP est parvenu à nos abonnés au stade d'épreuves avant corrections. C'est en effet la mauvaise version du journal qui a été transmise à l'imprimerie, puis qui a été imprimée et déposée à la poste.

Toutes nos excuses à nos lecteurs, aux auteurs des articles et à notre correctrice.

Outre nombre de coquilles et fautes de frappe, des erreurs de fait ont subsisté:

– Dans l'éditorial «Déraille 2000», un crédit de 5,1 milliards est cité deux fois. Or le montant de ce crédit était de 5,4 milliards après passage aux Chambres.

– A la page 8, dans l'article «On casse la ville !» une phrase a subsisté qui aurait dû être supprimée: c'est celle

qui fait référence au Plan directeur cantonal. Or cette citation est extraite d'un projet de ce plan, et non du plan finalement adopté et dans lequel elle ne figure plus. Ce que l'on regrette.

– Il ressortait du tableau de la page 5 que le taux de «syndicalisation» était de 37% aussi bien pour l'industrie des machines et le transport aérien que dans l'industrie de la construction et l'industrie horlogère. En fait, le taux est de 37% pour ces quatre branches comprises ensemble.

– Enfin, une précision de Jean-Christian Lambelet, concernant son article «Une ou deux choses sur les pollutions globales» (DP n° 1111) et la réaction de Jean-Daniel Delley «De la manière d'appréhender les pollutions globales» (DP n° 1113), aurait dû figurer dans le dernier numéro. M. Lambelet nous prie de faire savoir qu'il est parfaitement d'accord avec l'article de Jean-Daniel Delley. Voilà qui est dit, avec une semaine de retard, ce dont nous nous excusons.